

Date de dépôt : 8 novembre 2016

Rapport

de la Commission des droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Roger Deneys, Romain de Sainte Marie, Christian Frey, Isabelle Brunier, Cyril Mizrahi, Salima Moyard, Jean-Charles Rielle, Lydia Schneider Hausser, Thomas Wenger, Jocelyne Haller, Nicole Valiquer Grecuccio pour une aide humanitaire d'urgence aux déplacé-e-s et réfugié-e-s de Syrie et d'Irak

Rapport de M. François Lance

Mesdames et
Messieurs les députés,

La proposition de motion 2295-A a été traitée par la Commission des Droits de l'Homme lors de sa séance du 13 octobre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre Conne et le procès-verbal a été tenu par Madame Virginie Moro que je remercie pour l'excellence de son travail.

Présentation de M. Cyril Mizrahi, signataire de la motion

M. Mizrahi relève qu'il s'agit d'inviter le Conseil d'Etat à débloquer un montant supplémentaire en faveur des programmes d'aide humanitaire aux déplacés de Syrie et d'Irak dans les pays voisins. Il souligne qu'un effort incroyable est demandé aux pays avoisinants par rapport à l'effort réalisé en Suisse. Il indique qu'il y a un nombre important de migrants qui arrive en Europe, mais que l'essentiel des personnes déplacées restent dans leur région dans des conditions extrêmement difficiles. Il mentionne que cette motion est l'occasion d'aider les gens sur place, étant précisé que ces moyens financiers ne doivent pas venir en déduction de l'aide ordinaire au développement et de l'aide dévolue en Suisse pour l'accueil des réfugiés, sans quoi cela n'aurait pas de sens et étant rappelé que nous sommes en dessous de ce que prévoit la loi

votée par le Grand Conseil. Il souligne qu'avec cette somme supplémentaire, le taux dévolu à l'aide au développement ne sera pas dépassé.

Discussion

Un député (Vert) informe être favorable à cette motion, mais relève avoir un doute. Il informe, connaissant ce service-là, avoir l'impression que les projets n'étaient pas destinés pour être des projets de premiers secours et souligne ne pas savoir si, a priori, le service de la solidarité internationale du canton de Genève a cette possibilité d'affecter les fonds reçus à de tels projets.

M. Mizrahi demande quel serait, à ce moment-là, le service en charge et mentionne qu'il serait possible de biffer cette référence à ce service dans la motion. Il indique qu'un rapport du Conseil d'Etat sur ce sujet sera traité demain en plénière et invite à voter pour un renvoi en commission.

Un député (MCG) relève que des efforts sont faits dans chaque département pour économiser et pense qu'il serait en premier lieu nécessaire de faire appel aux organismes, tels que la chaîne du bonheur, plutôt qu'à l'Etat qui a déjà des problèmes de fonds et trouve que cette motion n'a pas de valeur pour lui dans ce sens.

Un député (PDC) indique ne pas rester insensible à ce qu'il se passe en Irak et en Syrie et pense qu'il faut faire quelque chose. Il souligne toutefois que ses interrogations rejoignent, en partie, les propos des deux commissaires qui se sont exprimés et souhaiterait savoir ce qui est entrepris au niveau de l'aide au niveau suisse actuellement. Il se demande également ce qui serait fait de ces Frs. 2 millions et à qui ils seraient versés. Il propose d'auditionner des personnes qui pourraient donner des précisions sur ce qui se fait actuellement au niveau de l'aide humanitaire, par exemple par la Croix-Rouge ou l'affectation de fonds de la Chaîne du bonheur.

M. Mizrahi souhaite que l'Etat de Genève participe à l'effort de solidarité. Il pense qu'il n'est pas sérieux de simplement demander aux autres de le faire. Il rejoint la proposition d'audition et constate qu'il est possible aussi d'auditionner un représentant de la Confédération. Il observe qu'il n'est pas possible de dire qu'il faut aider ces gens sur place pour ne pas accueillir ici et ensuite de ne pas les aider sur place.

Un député (UDC) relève que le fond de cette motion reflète la position de l'UDC depuis longtemps, soit d'aider les gens chez eux. Il indique donc être favorable sur le fond. Il se demande comment a été déterminé ce montant de Frs 2 millions et demande des précisions sur la nécessité de la deuxième invite.

M. Mizrahi répond que le choix du montant est arbitraire par nature, mais précise que cela représente 1/5 de l'effort supplémentaire qui a été fait. Il mentionne ne pas être opposé à un montant supérieur, mais constate que le montant ne lui semble pas excessif en lien avec ce que la Confédération consacre. Il souligne, pour la deuxième invite, que ce montant doit être accepté en plus et ne doit pas être déduit d'un autre programme.

Un député (UDC) reconnaît que, sur le fond, il faut faire quelque chose mais constate, pour la forme, qu'il n'y a plus d'argent et donc qu'il faut voir sur quoi est fait l'effort.

Un député (EAG) informe que son groupe est favorable à cette motion. Il souligne que cela est un coup de cœur et un geste de solidarité, et non pas un plan d'assistance du canton de Genève. Il constate que cela n'est pas une affectation de fonds publics. Il pense que s'il y a des quotas ou des restrictions à mettre, le Conseil d'Etat le fera dans sa réponse.

Un député (MCG) précise qu'il est très sensible, comme tous, aux malheurs qui touchent ces pays en guerre. Il relève que cette motion est charitable, mais doute que cette motion aboutisse plus loin puisque l'Etat n'a plus de réserves actuellement.

Un député (PDC) précise ne pas avoir dit qu'il fallait que ce soit d'autres organismes qui versent ces Frs 2 millions proposés. Il relève que son souci est de savoir à qui cette somme serait versée et à quoi elle serait affectée. Il pense qu'un canton comme Genève peut faire un effort pour aider ces personnes qui se trouvent dans une situation dramatique.

Un député (UDC) indique que selon la presse, Berne a débloqué et versé Frs 34 millions pour l'aide humanitaire. Il rappelle que la deuxième invite le dérange et pense que la générosité a une limite dans le porte-monnaie.

M. Mizrahi répond que si l'auteur avait précisé le destinataire de cette aide, la question aurait été posée pourquoi ce destinataire ! Il rappelle que cela est une motion, qu'un rapport doit être rédigé par le Conseil d'Etat et pense donc que le plus simple est de passer cette première étape. Pour la deuxième invite, il pense qu'il faut séparer les débats et que cela est l'idée de cette invite. Il constate que la loi sur l'aide internationale est toujours en vigueur.

Un député (Vert) précise que, sur le site de la solidarité internationale, l'aide internationale est incluse. Il pense donc qu'il n'y a pas besoin d'amender, bien que cela dépende de la temporalité.

M. Mizrahi propose de retirer la deuxième invite s'il y a un doute et de faire voter la motion.

Suite à la demande du Président, les commissaires ne désirent pas procéder à des auditions.

Votes de la commission :

Un député (UDC) propose un amendement pour que la deuxième invite soit retirée.

Le Président met au vote l'amendement proposé, soit de retirer la deuxième invite, soit « à remplir la première invite sans remettre en cause les moyens financiers dévolus à l'aide au développement ou à l'accueil à Genève des réfugiés » :

Oui : 5 (2 PLR, 1UDC, 2 MCG)

Non : 4 (1 Soc, 1 PDC, 1 Ve, 1 EàG)

Abstentions : 0

L'amendement est accepté et la deuxième invite est supprimée

En l'absence d'autres amendements, le Président met au vote la motion, telle qu'amendée :

Oui : 6 (1 PLR, 1 UDC, 1 Soc, 1 PDC, 1 Ve, 1 EàG)

Non : 0

Abstentions : 3 (2 MCG, 1 PLR)

La motion 2295-A, telle qu'amendée, est ainsi acceptée par la commission.

Conclusion du rapporteur :

Au vu de la situation actuelle en Syrie et en Irak, la majorité de la Commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) pense que le Canton, vu la modicité de la somme en regard de son budget, peut faire un geste supplémentaire en accordant cette somme de Frs 2 millions et vous invite à voter cette motion telle qu'amendée en commission.

Proposition de motion (2295)

pour une aide humanitaire d'urgence aux déplacé-e-s et réfugié-e-s de Syrie et d'Irak

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les conflits armés qui sévissent en Syrie et en Irak et contraignent des millions d'êtres humains à fuir à l'intérieur de leur pays, dans les pays voisins ou vers les pays européens ;
- les énormes besoins en aide humanitaire d'urgence qui découlent de cette situation dans cette région du monde ;
- le fait que les agences onusiennes et les organisations non gouvernementales présentes sur place font savoir qu'elles manquent cruellement de moyens financiers pour faire face aux besoins ;
- que tout être humain est, au-delà des récupérations politiciennes, capable de compassion pour ses semblables fuyant un danger de mort imminent ;
- que les moyens dévolus par Genève à l'aide au développement doivent être maintenus car ils participent, notamment, au soutien à la démocratie, à la prévention des conflits et à lutter contre les causes qui mènent à l'exil ;
- que les moyens dévolus par Genève à l'accueil de réfugiés doivent être maintenus car ils contribuent à un accueil digne et à une meilleure intégration,

invite le Conseil d'Etat

à débloquer dans l'urgence une subvention extraordinaire de 2 millions de francs pour financer, par le biais de son Service de la solidarité internationale, des programmes d'aide humanitaire aux déplacé-e-s et réfugié-e-s en Syrie, en Irak et dans les pays voisins.